



# L'Ecole du Cycle d'orientation

## Informations à l'intention des parents

Edition 2021



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF  
Amt für französischsprachigen obligatorischen Unterricht FOA





# Sommaire

---

|                                                                                            |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>Préface</b>                                                                             | <b>7</b>  |
| <b>1. Mission de l'école</b>                                                               | <b>9</b>  |
| 1.1 HarmoS                                                                                 | 9         |
| 1.2 Buts de l'école                                                                        | 10        |
| 1.3 Caractéristiques du cycle 3                                                            | 10        |
| 1.4 Une école pour tous                                                                    | 10        |
| 1.5 Santé à l'école                                                                        | 11        |
| <b>2. Structure de l'école du cycle d'orientation</b>                                      | <b>13</b> |
| 2.1 Acteurs en présence                                                                    | 13        |
| 2.2 Approches pédagogiques                                                                 | 13        |
| 2.3 Mesures de soutien                                                                     | 15        |
| 2.4 Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP)<br>et autres partenariats | 15        |
| <b>3. Collaboration école-familles</b>                                                     | <b>17</b> |
| 3.1 Rôle de l'élève                                                                        | 17        |
| 3.2 Rôle des parents                                                                       | 17        |
| 3.3 Rôle de l'école                                                                        | 18        |
| <b>4. Enseignement-apprentissage</b>                                                       | <b>19</b> |
| 4.1 Plan d'études romand                                                                   | 19        |
| 4.2 Grille horaire                                                                         | 21        |
| 4.3 Concept cantonal de l'enseignement des langues                                         | 22        |
| 4.4 Travail personnel de l'élève                                                           | 23        |
| <b>5. Evaluation</b>                                                                       | <b>25</b> |
| 5.1 Evaluation des apprentissages                                                          | 25        |
| 5.2 Evaluations cantonales                                                                 | 25        |
| 5.3 Evaluation du développement des capacités transversales                                | 26        |
| 5.4 Atteinte des objectifs d'apprentissage                                                 | 27        |
| 5.5 Bulletin scolaire                                                                      | 28        |
| <b>6. Orientation des élèves</b>                                                           | <b>29</b> |
| 6.1 Passage EP-CO                                                                          | 29        |
| 6.2 Changement de type de classe                                                           | 30        |
| 6.3 Prolongation de la scolarité                                                           | 30        |
| 6.4 Centres d'orientation professionnelle                                                  | 32        |
| 6.5 Passage au postobligatoire                                                             | 33        |
| <b>Contacts utiles</b>                                                                     | <b>34</b> |



# Ecoles du cycle d'orientation francophone

## Arrondissement 1

**Ecole du CO d'Estavayer**  
Route de la Chapelle 33  
1470 Estavayer-le-Lac  
[www.co-estavayer.ch](http://www.co-estavayer.ch)  
T +41 26 663 95 00



**Ecole du CO de Domdidier**  
Route des Vuarines 41, CP 56  
1564 Domdidier  
[www.co-domdidier.ch](http://www.co-domdidier.ch)  
T +41 26 676 95 20



**Ecole du CO de Morat**  
Wilerweg 53  
3280 Morat  
[www.corm.ch](http://www.corm.ch)  
T +41 26 672 86 11



**Ecole du CO de Cugy**  
Chemin de Vesin 15  
1482 Cugy  
[www.co-broye.ch](http://www.co-broye.ch)  
T +41 (dès le 01.08.21)



## Arrondissement 2

**Ecole du CO de Marly**  
Route des écoles 28  
1723 Marly  
[www.co-marly.ch](http://www.co-marly.ch)  
T +41 26 439 91 20



**Ecole du CO de Jolimont**  
Rue des Ecoles 15, CP 310  
1701 Fribourg  
[www.co-jolimont.ch](http://www.co-jolimont.ch)  
T +41 26 352 92 20



## Arrondissement 3

**Ecole du CO de Pérolles**  
Boulevard de Pérolles 68  
1700 Fribourg  
[www.co-perolles.ch](http://www.co-perolles.ch)  
T +41 26 424 55 88



**Ecole du CO du Belluard**  
Derrière-les-Remparts 9  
1700 Fribourg  
[www.co-belluard.ch](http://www.co-belluard.ch)  
T +41 26 352 92 00



## Arrondissement 4

**Ecole du CO de Sarine Ouest**  
Route de Matran 24  
1754 Avry-sur-Matran  
[www.co-sarineouest.ch](http://www.co-sarineouest.ch)  
T +41 26 470 43 00



**Ecole du CO du Gibloux**  
Route des Combes 2  
1726 Farvagny  
[www.co-gibloux.ch](http://www.co-gibloux.ch)  
T +41 26 411 99 11



## Arrondissement 5

**Ecole du CO de la Glâne**  
Route d'Arruffens 17  
1680 Romont  
[www.co-glane.ch](http://www.co-glane.ch)  
T +41 26 651 99 33



## Arrondissement 6

**Ecole du CO de Bulle**  
Rue de la Léchère 40, CP 480  
1630 Bulle  
[www.bulle.co-gruyere.ch](http://www.bulle.co-gruyere.ch)  
T +41 26 919 27 00



**Ecole du CO de Riaz**  
Rue Michel-Corpataux 11  
CP 71, 1632 Riaz  
[www.riaz.co-gruyere.ch](http://www.riaz.co-gruyere.ch)  
T +41 26 919 28 00



## Arrondissement 7

**Ecole du CO de La Tour**  
Route de Ronclina 2  
1635 La Tour-de-Trême  
[www.la-tour.co-gruyere.ch](http://www.la-tour.co-gruyere.ch)  
T +41 26 919 29 00



\_\_\_\_\_



Chemin des Crêts 9  
1618 Châtel-St-Denis  
[www.co-veveyse.ch](http://www.co-veveyse.ch)  
T +41 21 948 81 21



Remarque générale: pour des raisons de lisibilité, le masculin est utilisé comme générique.

---

# Préface

---

*«L'important dans la vie, c'est d'avoir des racines et des ailes. Il faut savoir d'où l'on vient, de quelle culture on est issu, pour prendre son envol et devenir soi-même».*

*Patrick de Carolis*

Madame, Monsieur, chers Parents,

L'adoption du Concordat HarmoS, l'adhésion à la Convention Scolaire Romande, la nouvelle Loi Scolaire du 9 septembre 2014 et son Règlement du 19 avril 2016, les directives sur la perméabilité et l'ouverture d'une quinzième école du cycle d'orientation (CO) francophone ont entraîné des modifications du système scolaire fribourgeois. La présente brochure, réactualisée, vous propose des informations essentielles sur cette période de la scolarité.

L'école du cycle d'orientation comporte les trois dernières années de la scolarité obligatoire; inscrit dans la continuité des cycles 1 et 2, le troisième se démarque des deux précédents par sa structure. Aussi, le cycle 3 se distingue-t-il par son organisation en trois types de classe, tenant compte des aptitudes et du projet professionnel de chaque élève. D'ailleurs, la part vouée à l'orientation et au choix de la formation postobligatoire augmente pour faire partie intégrante du programme de formation. L'attention particulière portée au développement de compétences transversales, telles que la communication ou la collaboration, permettant à l'élève de se préparer à devenir un citoyen responsable, se poursuit au cycle 3.

Dans le canton de Fribourg, les élèves sont accueillis au sein de quinze établissements francophones du cycle d'orientation. Enseignants et directions y oeuvrent avec compétence, soucieux d'offrir à chaque élève les conditions d'études et de développement les plus adéquates possibles. Ils sont soutenus dans leur tâche par le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF).

Garante des valeurs humanistes, l'école du cycle d'orientation se profile également comme une institution tournée vers l'avenir, laissant ouvert un vaste horizon de développement.

Madame, Monsieur, chers Parents, nous souhaitons que vos enfants trouvent dans cet ultime cycle de la scolarité obligatoire les outils nécessaires pour faire face aux enjeux professionnels qui seront les leurs, qu'ils puissent développer de solides racines qui leur permettront d'évoluer et de s'épanouir tout au long des années à venir.

Le Chef de service  
Hugo Stern

Pour l'inspection scolaire  
Carole Angéloz  
Frédéric Gander





# 1. Mission de l'école



## 1.1 HarmoS

En mai 2006, le peuple suisse a accepté la révision des articles constitutionnels qui propose une réforme du système éducatif suisse. De cette votation est né HarmoS, l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, approuvé par le canton de Fribourg en 2010.

Les principaux changements intervenus touchent les structures; l'école devient obligatoire dès l'âge de quatre ans révolus, la scolarité s'étend sur onze années réparties en 3 cycles. L'école primaire est organisée en 2 cycles de quatre ans chacun. L'école du cycle d'orientation constitue le troisième et dernier cycle de la scolarité obligatoire et a une durée normale de trois ans.

### Scolarité obligatoire du canton de Fribourg

| Prolongation possible de la scolarité (12 <sup>e</sup> année ou année linguistique) |                                                                                              |                           |
|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Scolarité obligatoire 11 ans                                                        | Ecole du cycle d'orientation                                                                 | 11 <sup>H</sup> 14-15 ans |
|                                                                                     | Cycle 3<br>3 types de classe:<br>générale (G), à exigences de base (EB)<br>prégymsiale (PG), | 10 <sup>H</sup> 13-14 ans |
|                                                                                     |                                                                                              | 9 <sup>H</sup> 12-13 ans  |
|                                                                                     | Cycle 2                                                                                      | 8 <sup>H</sup> 11-12 ans  |
|                                                                                     |                                                                                              | 7 <sup>H</sup> 10-11 ans  |
|                                                                                     |                                                                                              | 6 <sup>H</sup> 9-10 ans   |
|                                                                                     |                                                                                              | 5 <sup>H</sup> 8-9 ans    |
|                                                                                     | Cycle 1                                                                                      | 4 <sup>H</sup> 7-8 ans    |
|                                                                                     |                                                                                              | 3 <sup>H</sup> 6-7 ans    |
|                                                                                     |                                                                                              | 2 <sup>H</sup> 5-6 ans    |
|                                                                                     |                                                                                              | 1 <sup>H</sup> 4-5 ans    |
|                                                                                     | Degré primaire                                                                               |                           |

H: HarmoS

Les objectifs de formation connaissent également des modifications: définition des domaines d'enseignement, enseignement de la deuxième langue nationale, en l'occurrence l'allemand dès la 5<sup>H</sup>, l'anglais dès la 7<sup>H</sup>, élaboration de plans d'études communs à chaque région linguistique.

Depuis la rentrée 2013, les années de programme sont dénommées selon la terminologie HarmoS.

---

## **1.2 Buts de l'école**

—

La nouvelle loi scolaire et son règlement dotent l'école fribourgeoise d'un outil moderne, adapté aux enjeux de la société actuelle, dont la finalité est d'assumer une mission globale et générale de formation et de socialisation qui comprend des tâches d'enseignement et d'éducation. Les buts de l'école sont d'amener les élèves à développer au mieux leurs potentialités.

L'école assure l'acquisition des connaissances et des compétences fondamentales définies par les plans d'études, ainsi que d'une identité culturelle basée sur les valeurs universelles d'égalité, d'équité, de justice, de liberté et de responsabilité. L'école favorise chez l'élève le développement d'une personnalité autonome ainsi que l'acquisition de compétences sociales et du sens des responsabilités vis-à-vis de lui-même, d'autrui, de la société, de l'environnement et des générations futures.

## **1.3 Caractéristiques du cycle 3**

—

Le cycle 3 comprend les années 9 à 11 de la scolarité obligatoire. Il s'inscrit dans la continuité des cycles précédents en consolidant les connaissances et les aptitudes qui permettront à l'élève d'accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement des écoles du secondaire II qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation tout au long de la vie. L'élève complète sa formation et prépare son choix professionnel.

## **1.4 Une école pour tous**

—

Dans sa nouvelle orientation, l'école fribourgeoise se dirige vers une école résolument inclusive, mettant tout en œuvre pour que chacun puisse suivre et acquérir l'entier de la formation obligatoire. Au cycle 3, comme dans les cycles précédents, l'école développe des mesures de soutien en vue de s'adapter aux élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. Elle veille à mettre en place des aménagements permettant à tout élève de suivre l'enseignement auquel il a droit.

Ces mesures peuvent concerner les élèves présentant des difficultés d'apprentissage, les élèves allophones, les élèves à haut potentiel intellectuel, les élèves présentant des troubles spécifiques des acquisitions scolaires (dyslexie, ...), d'ouïe ou de vue, des troubles de l'attention, les élèves en situation de handicap, les élèves sportifs et artistes de talent.

Des mesures de soutien sont également attribuées aux établissements pour leur permettre de mieux gérer les élèves aux comportements difficiles.

## 1.5 Santé à l'école

L'axe «bien-être et santé» du plan d'études romand a pour but de contribuer à l'équilibre, à l'épanouissement et à l'insertion sociale des enfants et des jeunes ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de leur santé physique et de leur développement psychique.

Les parents sont les premiers responsables de la santé de leurs enfants. Cependant, un bureau «santé à l'école» inter directions (DICS – DSAS) coordonne les activités de promotion de la santé et de prévention dans les écoles.

Si tous les domaines disciplinaires apportent une contribution à la santé en termes de connaissances ou de compétences, une attention particulière est portée sur des thématiques spécifiques, telles que les valeurs, le climat de classe, la gestion des conflits, les risques en lien avec les nouveaux médias de la communication, ... Ainsi, selon la loi sur la santé, l'éducation sexuelle et affective, la prévention des comportements de dépendance, de même que les apports en éducation nutritionnelle sont traités selon les programmes établis. Les contrôles dentaires en font partie; le médecin scolaire est à disposition pour des vaccinations.



Salle de sport CO de Pérolles



## 2. Structure de l'école du cycle d'orientation

---

Les écoles du cycle d'orientation sont des établissements publics, scolarisant les enfants des cercles scolaires qui leur sont rattachés. Elles ont une capacité d'accueil entre deux cents et mille élèves. Elles dépendent des communes ou associations de communes pour ce qui concerne les bâtiments, les infrastructures et les transports; de l'Etat pour les aspects pédagogiques et les moyens d'enseignement.

### 2.1 Acteurs en présence

---

Le directeur, avec son équipe d'adjoints de direction, est responsable de la gestion pédagogique et administrative de l'établissement. Il assume le rôle de conduite du personnel; il est garant de la qualité de l'enseignement et de l'éducation, ainsi que de la collaboration avec les partenaires de l'école auprès desquels il représente celle-ci.

Chaque établissement compte, selon sa taille, entre trente et cent enseignants. Certains d'entre eux assurent les tâches de titulaire de classe. Les médiateurs, le personnel socio-éducatif, les aumôniers, les conseillers en orientation, les collaborateurs administratifs et techniques complètent l'équipe du personnel. L'inspecteur scolaire intervient dans le cadre de certaines décisions liées aux élèves notamment.

### 2.2 Approches pédagogiques

---

Au cycle 3, l'organisation en trois types de classes offre un encadrement et des démarches pédagogiques s'adaptant aux besoins de formation de l'élève. Celui-ci peut ainsi consolider et enrichir ses apprentissages au rythme qui lui correspond et renforcer ses compétences, tout en atteignant les attentes fondamentales du plan d'études romand.



Ainsi, placé dans des classes plus homogènes, l'élève est préparé de manière plus ciblée aux nombreuses possibilités de formation postobligatoire.

### Les trois types de classe

Les élèves sont placés dans le type de classe leur convenant au mieux selon les modalités de la procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation décrite au point 6.1. Des changements de type de classe sont possibles tout au long du cycle 3, selon l'explication au point 6.2.

Le tableau ci-dessous explique les caractéristiques de ces trois types de classe:

|                         | Classes<br>générales (G)                                                                                                                                                                                                                       | Classes à exigences<br>de base (EB)                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Classes<br>prégymnasiales (PG)                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Description<br>générale | Elles ont pour objectif d'atteindre les connaissances et compétences générales permettant à l'élève d'accéder au type de formation qu'il choisira.                                                                                             | Elles ont pour objectif d'assurer les connaissances et compétences indispensables que tout élève doit maîtriser au terme de sa scolarité obligatoire. Des méthodes et un rythme adaptés aident l'élève à acquérir une solide formation de base. L'encadrement particulier de chaque élève vise son intégration dans le monde professionnel. | Elles ont pour objectif de dépasser les connaissances et compétences générales. L'enseignement, mettant en œuvre des apprentissages graduellement plus difficiles, plus rapides et plus complexes, requiert de la part des élèves une très grande aisance dans le travail scolaire. |
| Effectif maximum        | 27 élèves                                                                                                                                                                                                                                      | 21 élèves                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 29 élèves                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Après le CO             | Formation professionnelle initiale en entreprise ou en école, avec ou sans maturité professionnelle intégrée, avec maturité professionnelle post-CFC; école des métiers, écoles de culture générale et écoles de commerce; études gymnasiales. | Formation professionnelle initiale en entreprise avec maturité professionnelle post-CFC.                                                                                                                                                                                                                                                    | Etudes gymnasiales, écoles de culture générale et écoles de commerce; école des métiers; formation professionnelle initiale en entreprise ou en école, avec ou sans maturité professionnelle intégrée, avec maturité professionnelle post-CFC.                                      |

Pour des besoins éducatifs particuliers, d'autres types d'enseignement existent: des classes de soutien pour les élèves ayant de grandes difficultés d'apprentissages scolaires; des cours de français langue seconde pour les élèves primo-arrivants allophones; un programme préprofessionnel pour les élèves en rupture scolaire et sans projet professionnel. Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des directions d'établissement.





Salle d'activités créatrices et manuelles CO de Bulle

## 2.3 Mesures de soutien

—

Malgré l'organisation par type de classe, qui permet de composer des groupes plus ou moins homogènes, certains élèves rencontrent des difficultés d'apprentissages scolaires. Pour leur permettre de progresser, les établissements proposent des mesures de soutien, sous forme de cours d'appui dans différentes disciplines, de cours de français langue seconde pour les élèves allophones provenant d'autres cantons ou pays, d'études surveillées, de devoirs guidés, de cours de stratégies d'apprentissage, d'autres cours individuels, etc.

Des mesures d'aide ordinaires ou d'aide renforcées de pédagogie spécialisée peuvent être octroyées aux élèves éprouvant de grandes difficultés d'apprentissage.

## 2.4 Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) et autres partenariats

—

Les Services de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) ont pour objet d'aider les élèves qui en ont besoin par des dépistages, des conseils ou un suivi thérapeutique. Ils collaborent avec les parents et toute personne intervenant auprès de l'élève. Ces prestations sont dispensées, en principe, sur le lieu de scolarisation.

Les parents et les établissements ont la possibilité de recourir à des associations spécialisées offrant des soutiens spécifiques aux élèves à haut potentiel, aux élèves souffrant de troubles du langage ou de troubles de l'attention, etc.

Depuis quelques années, des mesures de soutien ont été attribuées aux établissements pour gérer les élèves aux comportements difficiles.



---

## 3. Collaboration école - familles

---

### 3.1 Rôle de l'élève

---

L'élève a le droit de recevoir un enseignement qui correspond à son âge et à ses capacités. Conformément à la Convention internationale des droits de l'enfant, l'élève a la possibilité de donner son avis sur les décisions scolaires importantes le concernant. L'école veille à développer chez l'élève l'apprentissage de l'autonomie et du sens des responsabilités, lui permettant de s'exprimer sur les questions le touchant personnellement ou en lien avec son avenir. Il doit pouvoir bénéficier de respect de la part des adultes et d'un climat scolaire de sécurité et de confiance. Il doit connaître les différentes mesures d'aides et de soutien à sa disposition, afin de pouvoir y faire appel.

L'élève est tenu de participer à l'ensemble des cours et des activités scolaires. Il démontre un comportement adéquat et se conforme aux règles de vie de l'établissement. Il fait preuve de respect envers les camarades, les enseignants, le personnel de l'établissement et les autorités scolaires. Il s'investit dans son travail scolaire, en classe comme dans le cadre de son travail personnel.

### 3.2 Rôle des parents

---

Les parents sont les premiers responsables de l'éducation de leur enfant. Dans un esprit de collaboration réciproque, ils soutiennent et encouragent leur enfant dans son travail personnel et ses apprentissages scolaires, en créant un environnement propice au travail scolaire, en l'aidant à planifier son temps et en étant attentifs à sa bonne hygiène de vie. Ils assistent aux séances d'information, aux entretiens individuels organisés par l'école et veillent à ce que leur enfant fréquente l'école aux horaires établis.

Les parents se conforment aux attentes de l'école, en particulier aux consignes des enseignants. Ils sont entendus préalablement à toute décision affectant ou pouvant affecter le statut de leur enfant, à savoir ses droits et devoirs, son parcours et son avenir scolaires.

Le conseil des parents, constitué par les communes, en collaboration avec la direction de l'établissement, permet l'échange d'informations et le débat de propositions entre les parents, l'établissement et les communes.

Les associations faïtières de parents, lorsqu'elles existent, y sont en principe représentées.

### 3.3 Rôle de l'école

L'école seconde les parents dans leur responsabilité éducative. Elle est attentive à instaurer une communication avec les familles. Le travail scolaire, évalué régulièrement, fait l'objet d'une communication précise et commentée à l'élève et à ses parents. Ce lien est assuré au moyen des séances d'information et des entretiens individuels. Chaque établissement prévoit au minimum les entrevues de la première mi-semester, où sont présentés le fonctionnement de la classe, les objectifs poursuivis, les buts et modalités de l'évaluation, ainsi que les conditions d'orientation.

Le carnet de devoirs ou agenda scolaire représente également un moyen important d'informer les familles. Dans la plupart des établissements, une revue ou un journal transmet les comptes-rendus et autres informations relatives à la vie de l'établissement. Les sites internet sont tenus à jour et indiquent les événements ou activités propres.



## 4. Enseignement-apprentissage

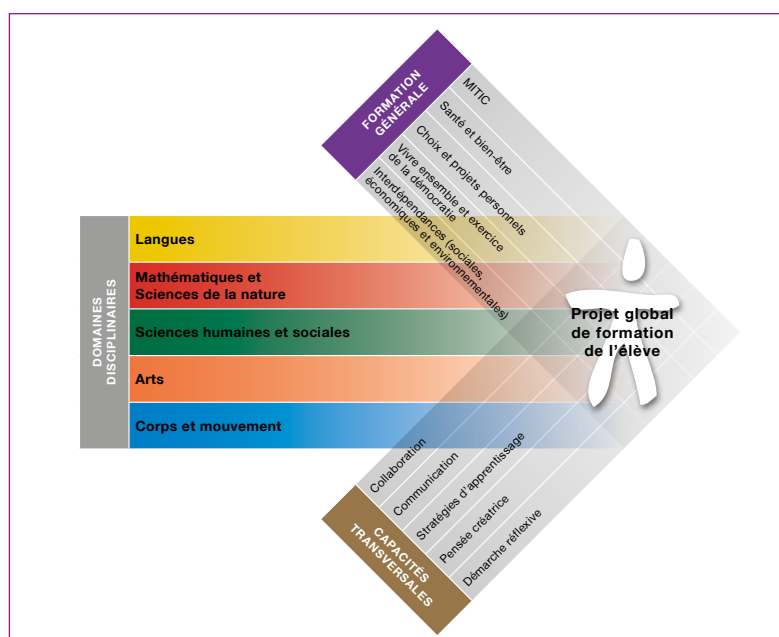


### 4.1 Plan d'études romand (PER)

Depuis la signature de la Convention scolaire romande, le plan d'études romand, entré en vigueur en 2011, est devenu la référence centrale et commune des objectifs d'enseignement pour les sept cantons francophones ou bilingues de la Suisse occidentale.

Ce cadre est organisé en trois entrées: les domaines disciplinaires, la formation générale et les capacités transversales.

Le plan d'études romand est à découvrir sur internet: [www.plandetudesromand.ch](http://www.plandetudesromand.ch)



|  |                                               |                                                                                                                                                                            |
|--|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  | <b>Langues</b>                                | Français<br>Allemand<br>Anglais<br>Latin                                                                                                                                   |
|  | <b>Mathématiques et sciences de la nature</b> | Mathématiques<br>Sciences de la nature                                                                                                                                     |
|  | <b>Sciences humaines et sociales</b>          | Géographie<br>Histoire<br>Citoyenneté<br>Ethique et cultures religieuses (spécificité cantonale)                                                                           |
|  | <b>Arts</b>                                   | Activités créatrices et manuelles<br>Arts visuels<br>Musique                                                                                                               |
|  | <b>Corps et mouvement</b>                     | Educación physique<br>Economie familiale (spécificité cantonale)                                                                                                           |
|  | <b>Cours à option en 11<sup>H</sup></b>       | Dessin technique                                                                                                                                                           |
|  |                                               | Economie                                                                                                                                                                   |
|  |                                               | Grec (classes PG uniquement)                                                                                                                                               |
|  |                                               | Italien                                                                                                                                                                    |
|  |                                               | Travaux pratiques de sciences                                                                                                                                              |
|  | <b>Capacités transversales</b>                | Collaboration<br>Communication<br>Stratégies d'apprentissage<br>Pensée créatrice<br>Démarche réflexive                                                                     |
|  | <b>Formation générale</b>                     | MITIC<br>Santé et bien-être<br>Choix et projets personnels<br>Vivre ensemble et exercice de la démocratie<br>Interdépendances (sociales, économiques et environnementales) |

**Les domaines disciplinaires**, au nombre de cinq, sont constitués de plusieurs disciplines ayant des liens entre elles. Chaque canton dispose de 10 à 15% de marge de manœuvre utilisée dans le canton de Fribourg pour les cours d'économie familiale, d'éthique et cultures religieuses et de latin.

Les élèves de 11<sup>H</sup> bénéficient d'un cours à option, à choisir parmi l'offre proposée par l'école.

**Les capacités transversales**, d'ordre social ou individuel, sont des aptitudes indispensables à la réussite des apprentissages, comme la collaboration, la communication, les stratégies d'apprentissage, la pensée créatrice et la démarche réflexive. L'élève les développe grâce aux activités menées dans toutes les disciplines. Elles ne sont pas enseignées en tant que telles, mais travaillées à travers les disciplines et intégrées progressivement comme outils au service des apprentissages.

**La formation générale** rassemble des thématiques de natures diverses; elle rend visibles des apports éducatifs et met en évidence l'importance d'initier l'élève à la complexité du monde, à la recherche et au traitement d'informations variées, au développement durable, à la construction d'argumentations ou encore à la prévention de la santé.



## 4.2 Grille horaire

Les élèves ont 32 leçons hebdomadaires la première année du CO, 33 la deuxième année et 34 la troisième année. Le nombre de leçons attribuées à chacune des disciplines visent à réaliser un équilibre entre des activités qui concourent toutes à la formation générale des élèves et au développement de leurs aptitudes tant physiques que mentales.

|                                                   | 9 <sup>H</sup> |           |           | 10 <sup>H</sup> |           |                  |                  | 11 <sup>H</sup> |                |                |                |
|---------------------------------------------------|----------------|-----------|-----------|-----------------|-----------|------------------|------------------|-----------------|----------------|----------------|----------------|
|                                                   | EB             | G         | PG        | EB              | G         | PGS <sup>1</sup> | PGL <sup>1</sup> | EB              | G              | PGS            | PGL            |
| <b>Langues</b>                                    |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                |                |
| Français                                          | 6              | 6         | 5         | 6               | 6         | 6                | 5                | 6               | 6              | 6              | 5              |
| Allemand                                          | 4              | 4         | 4         | 4               | 4         | 4                | 4                | 3               | 3              | 3              | 3              |
| Anglais                                           | 2              | 2         | 2         | 2               | 3         | 3                | 3                | 2               | 3              | 3              | 3              |
| Latin                                             |                |           | 3         |                 |           |                  | 4                |                 |                |                | 4              |
| <b>MSN mathématiques et sciences de la nature</b> |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                |                |
| Mathématiques                                     | 6              | 5         | 4         | 6               | 5         | 5                | 5                | 6               | 5              | 5              | 5              |
| Sciences de la nature                             | 2              | 2         | 1         | 2               | 2         | 3                | 2                | 2               | 2              | 3              | 2              |
| <b>SHS Sciences humaines et sociales</b>          |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                |                |
| Géographie                                        | 1              | 1         | 1         | 2               | 2         | 2                | 2                | 3               | 3              | 3              | 3              |
| Histoire                                          | 2              | 2         | 2         | 2               | 2         | 2                | 1                |                 |                |                |                |
| Citoyenneté                                       |                |           |           |                 |           |                  |                  | 1               | 1              | 1              | 1              |
| Ethique et cultures religieuses                   | 1              | 1         | 1         | 1               | 1         | 1                | 1                | 1               | 1              | 1              | 1 <sup>a</sup> |
| Enseignement religieux confessionnel              |                |           |           |                 |           |                  |                  | 1               | 1              | 1              | 1              |
| <b>A Arts</b>                                     |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                |                |
| Activités créatrices et manuelles                 |                | 2         | 2         | 1               | 1         | 1                |                  |                 |                |                |                |
| Arts visuels                                      | 2              | 1         | 1         | 1               | 1         | 1                | 1                | 2               | 1              | 1              | 1 <sup>a</sup> |
| Musique                                           | 1              | 1         | 1         | 1               | 1         | 1                | 1                |                 | 1              | 1              | 1              |
| <b>CM Corps et mouvement</b>                      |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                |                |
| Education physique                                | 3              | 3         | 3         | 3               | 3         | 3                | 3                | 3               | 3              | 3              | 3              |
| Economie familiale                                |                |           |           |                 |           |                  |                  | 2               | 2              | 2              | 1              |
| <b>FG Formation générale</b>                      |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                |                |
| Formation générale                                | 1              | 1         | 1         | 1               | 1         | 0.5              | 0.5              | * <sup>c</sup>  | * <sup>c</sup> | * <sup>c</sup> | * <sup>c</sup> |
| Informatique                                      | 1              | 1         | 1         | 1               | 1         | 0.5              | 0.5              |                 |                |                |                |
| <b>Option</b>                                     |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                |                |
| Grec                                              |                |           |           |                 |           |                  |                  |                 |                |                | 2 <sup>a</sup> |
| Choix propre à l'école <sup>b</sup>               |                |           |           |                 |           |                  |                  | 2               | 2              | 1              |                |
| <b>Total</b>                                      | <b>32</b>      | <b>32</b> | <b>32</b> | <b>33</b>       | <b>33</b> | <b>33</b>        | <b>33</b>        | <b>34</b>       | <b>34</b>      | <b>34</b>      | <b>34</b>      |

<sup>1</sup> Dès la 10<sup>H</sup>, deux voies PG: PGL «latin» et PGS «sciences de la nature»

<sup>a</sup> Deux unités de grec ou une unité d'éthique et cultures religieuses et une unité d'arts visuels

<sup>b</sup> Economie (offre obligatoire), dessin technique, italien, MITIC, travaux pratiques de sciences

<sup>c</sup> En principe, une unité d'étude/informations au titulaire afin de donner du temps hors enseignement pour la gestion de la classe

---

### 4.3 Concept cantonal de l'enseignement des langues

—  
Selon le concept cantonal des langues adopté en 2010, au cycle 3, l'enseignement des langues est renforcé dans le cadre des disciplines. Dans la langue partenaire, différents projets tels que des séquences d'enseignement, l'organisation de classes bilingues, des partenariats de classes, ainsi que la possibilité de participer à des échanges individuels de vacances (EIV) sont proposés. Les directions d'établissement informent les parents et les élèves sur ces différentes offres.



Cantine scolaire CO d'Estavayer-le-Lac

#### 4.4 Travail personnel de l'élève

Les devoirs contribuent à l'apprentissage de l'élève; ils découlent du programme scolaire et sont, en principe, réalisés à la maison. Les devoirs suivent un travail d'apprentissage réalisé en classe; il ne s'agit donc pas d'un moment où l'élève est amené à construire ou acquérir de nouvelles connaissances.

Les devoirs permettent aussi d'informer les parents sur les exigences et les contenus des programmes d'études et favorisent la participation des parents au cheminement scolaire de leur enfant.

##### Types de devoirs

Les types de devoirs peuvent varier selon le degré, le type de classe ou encore la spécificité des disciplines. Les **devoirs de préparation** sont à faire avant la leçon pour se préparer à l'apprentissage qui sera conduit en classe. Les **devoirs d'appropriation et de pratique** permettent de consolider des habiletés ou des connaissances nouvellement acquises. Il existe également des **devoirs de prolongement**, qui amènent à appliquer des connaissances acquises dans un nouveau contexte. Enfin, des **devoirs créatifs** tels que des projets, des essais et des enquêtes permettront d'entraîner et de consolider les connaissances et les compétences.

##### Temps à consacrer aux devoirs

Il est difficile de préciser le temps à consacrer aux devoirs parce que cela diffère d'un élève à l'autre et qu'il n'existe aucune tâche standard qui puisse être exécutée dans un même laps de temps. Plus que la durée, c'est la régularité et la fréquence du temps consacré aux devoirs qui a un impact positif sur les apprentissages. Toutefois, on peut considérer comme normal d'y passer au moins une heure par jour.





---

## 5. Evaluation

---

L'évaluation scolaire fait partie intégrante de l'enseignement-apprentissage. Selon le moment où elle a lieu, cette dernière a des visées distinctes:

➤ **Guider les apprentissages** : c'est le rôle de l'évaluation formative. Elle décrit la progression des apprentissages en signalant les acquis déjà en place chez l'élève au même titre que les manques, les imprécisions ou les erreurs auxquelles il convient de remédier.

Cette phase d'observation et d'interaction entre l'enseignant et l'élève est mise en œuvre à différents moments de l'année scolaire. L'évaluation formative est communiquée à l'élève sous forme de commentaires, d'annotations de tableaux de progression, etc.

➤ **Attester du degré d'acquisition des connaissances et des compétences**: c'est le rôle de l'évaluation sommative. Elle décrit par des notes le degré d'atteinte des objectifs. Les résultats obtenus à ces évaluations sont intégrées dans les bilans semestriels et dans les bilans de fin d'année.

Les résultats de l'élève sont transmis régulièrement aux parents.

### 5.1 Evaluation des apprentissages

---

Les résultats, exprimés en nombre de points sur un total donné, sont traduits ensuite sur une échelle de notes allant de 1 à 6 qui peuvent être données au dixième ou au demi-point; la note 4 indique le seuil de suffisance.

Dans chaque discipline, la moyenne des notes de l'élève est arrondie au demi ou à l'entier. La note de fin d'année est établie à partir des résultats obtenus tout au long de l'année scolaire et correspond à l'arrondi arithmétique. Cette note peut, dans certaines situations, faire l'objet d'une pondération, c'est-à-dire être ramenée au demi ou à l'entier supérieur ou inférieur. La moyenne pondérée permet ainsi de tenir compte de la façon dont l'élève a progressé dans ses apprentissages.

### 5.2 Evaluations cantonales

---

Des évaluations cantonales de fin de scolarité obligatoire ont lieu en fin de 11<sup>H</sup> dans certaines disciplines. D'autres tests de portée intercantonale peuvent avoir lieu au cours du cycle 3. Les modalités en sont fixées par le Service de l'enseignement obligatoire de langue française (SEnOF).

### 5.3 Evaluation du développement des capacités transversales

Les attitudes de l'élève face aux exigences de sa formation et à celles de la vie collective, qu'elles soient d'ordre social ou individuel, sont évaluées sur la base de critères appréciés selon une échelle de quatre positions. Les aspects pris en compte sont en lien avec les capacités transversales définies dans le plan d'études. Trois capacités sont plutôt d'ordre individuel comme la gestion d'une tâche, s'engager dans la réalisation d'une nouvelle idée ou comparer son opinion à celle des autres. Les deux autres sont d'ordre social comme respecter les règles et les conventions, reconnaître son appartenance à une collectivité.



Cuisine CO de Sarine-Ouest





Salle d'informatique CO du Belluard

#### **5.4 Atteinte des objectifs d'apprentissage**

Le seuil de suffisance attestant l'atteinte des objectifs d'apprentissage est exprimé par la note 4 pour l'ensemble des disciplines notées.

La situation de l'élève dont les résultats sont insuffisants est analysée par les enseignants. Des mesures de soutien peuvent être envisagées.

Le changement de type de classe en fait partie (cf. point 6.2). Exceptionnellement, le prolongement de cycle dans le même type de classe peut être décidé.

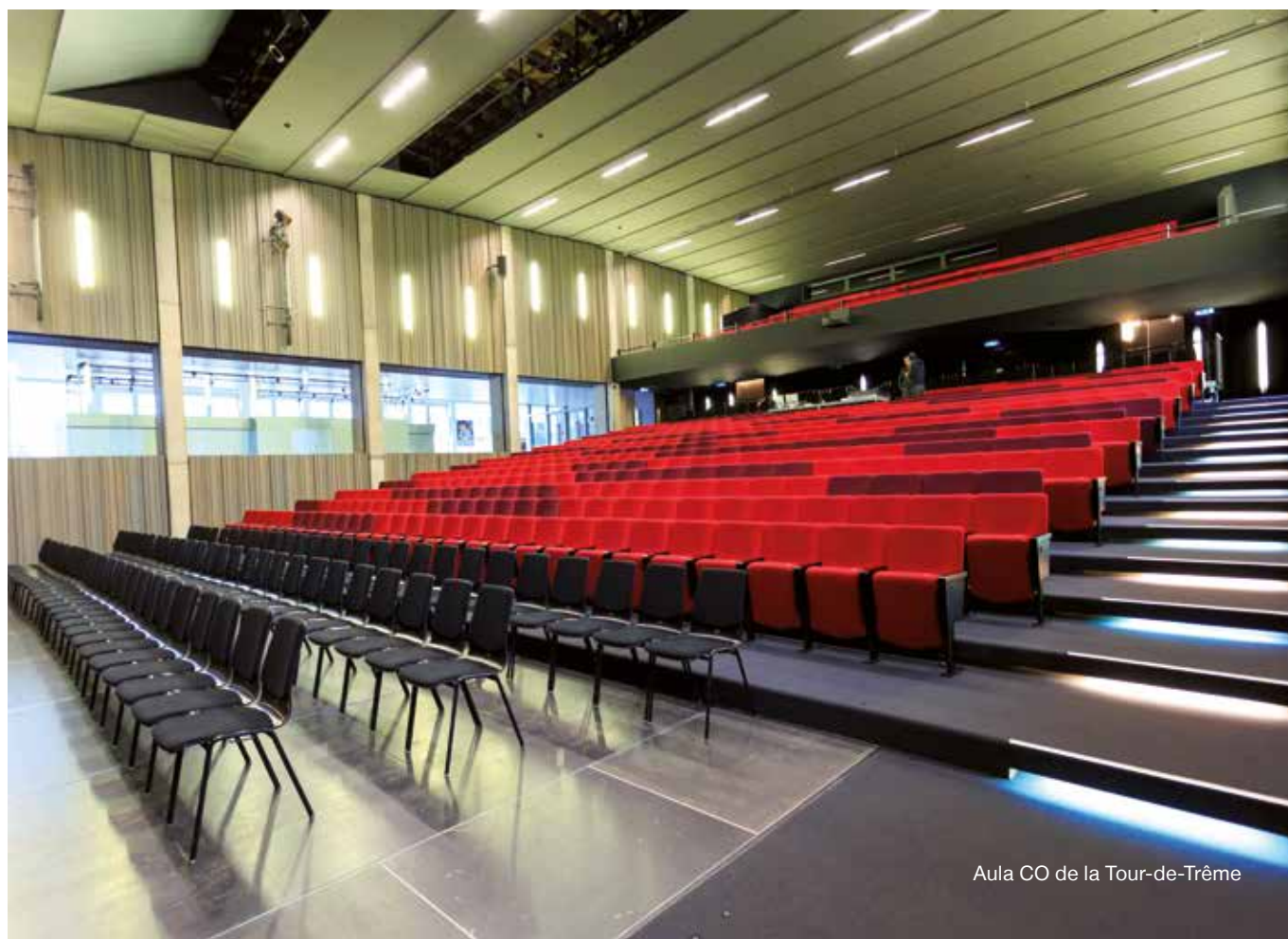
La décision imposant un changement de type de classe ou refusant un prolongement de cycle peut, dans les dix jours, faire l'objet d'un recours des parents auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

### 5.5 Bulletin scolaire

Le bulletin scolaire, utilisé dès le cycle 1, est le document attestant l'accomplissement de la scolarité de chaque élève. Il contient les indications sur le degré d'atteinte des objectifs du plan d'études ainsi que les décisions concernant le parcours scolaire de l'élève.

Il est remis aux parents deux fois par année, au terme de chaque semestre. Par leur signature, les parents attestent avoir pris connaissance des informations et résultats qui y sont consignés. Ils le remettent au titulaire de classe dans le délai prévu par l'école.

Le bulletin scolaire est conservé à l'école, puis est remis à l'élève au terme de sa scolarité obligatoire.



Aula CO de la Tour-de-Trême

---

## 6. Orientation des élèves

---

### 6.1 Procédure de passage de l'école primaire vers l'école du cycle d'orientation (Passage EP-CO)

---

Le passage de l'école primaire vers le cycle d'orientation (CO) est la première étape d'une orientation qui a lieu tout au long du CO puis durant la période de formation après le CO.

Voici une brève présentation des éléments pris en compte et du déroulement de la procédure:

#### Les indicateurs de préorientation

La procédure de passage de l'école primaire à l'école du cycle d'orientation (passage EP-CO) est basée sur quatre indicateurs prévus par le règlement de la loi scolaire (RLS).

#### Indicateur A. L'avis de l'enseignant

L'enseignant mène une observation attentive de l'élève dans le domaine des acquis scolaires et des attitudes face aux apprentissages.

#### Indicateur B. Les notes du premier semestre de 8<sup>H</sup>

Les résultats en français, allemand, mathématiques et SN-SHS sont pris en compte.

#### Indicateur C. L'avis des parents et de l'élève

En tenant compte de l'autoévaluation de l'élève, les parents communiquent un avis qui se base sur ses compétences disciplinaires et ses comportements et attitudes face au travail et aux apprentissages.

#### Indicateur D. L'évaluation de préorientation

Les élèves dont les indicateurs A, B et C ne concordent pas effectuent une évaluation de préorientation dans deux disciplines (français et mathématiques).

### Le déroulement du passage EP-CO

#### Analyse

Tout au long de la procédure, un dossier de passage est complété pour chaque élève. Lors d'un entretien avec les parents et l'élève, l'enseignant présente le résultat de son analyse des indicateurs A et B. Les parents posent des questions de clarification. Au terme de l'entretien, les parents reçoivent un document qui leur permettra de donner leur propre avis dans les 10 jours.

#### Décision

Lorsque les indicateurs A – B – C sont concordants = la décision de préorientation est prise.

S'ils ne concordent pas, l'élève passe une évaluation de préorientation. Si trois indicateurs sur quatre concordent, la décision de préorientation est prise.

Si tel n'est pas le cas, le directeur du CO, après avoir analysé le dossier de passage et entendu les parents et les enseignants, prend une décision de préorientation.

---

En cas de désaccord, les parents peuvent faire recours dans les 10 jours auprès de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

## **6.2 Changement de type de classe**

—

Au cycle 3, l'orientation continue des élèves est favorisée par une concertation régulière entre la direction, les enseignants, les parents et les élèves, ainsi que par une bonne information des élèves et des parents sur les conditions d'un changement de type de classe ainsi que sur les possibilités de formation.

Le placement dans le type de classe convenant le mieux à l'élève au moment de son entrée au cycle 3 n'a pas un caractère définitif; une observation attentive de l'élève et de l'évolution de ses acquis scolaires peuvent justifier un changement de type de classe. Tout élève attestant d'une maîtrise confirmée des apprentissages dans la classe où il se trouve peut passer vers un type de classe plus exigeant. Des difficultés importantes rencontrées dans les apprentissages scolaires ou dans le rythme de travail imposent, à l'inverse, un changement vers un type de classe moins exigeant. Ces changements ont lieu en principe au terme de chaque semestre.

Les conditions sont fixées par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) dans les directives relatives aux changements de type de classe et à la perméabilité à l'école du cycle d'orientation (<https://www.fr.ch/dics/institutions-et-droits-politiques/legislation/lois-reglements-directives-dics>).

## **6.3 Prolongation de la scolarité**

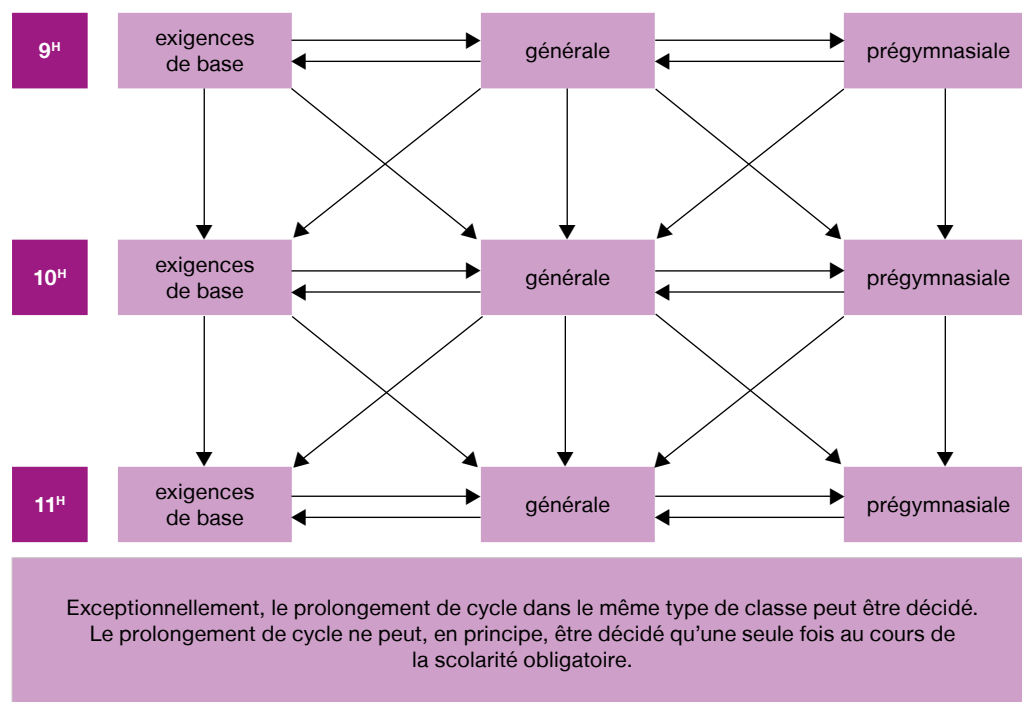
—

Le directeur peut autoriser un élève à accomplir au terme de sa scolarité obligatoire une douzième et, exceptionnellement, une treizième année de scolarité. Cette prolongation est accordée en particulier lorsqu'il s'agit pour l'élève d'acquérir l'entier du programme de la scolarité obligatoire.

Les modalités et les conditions d'octroi de la prolongation de la scolarité sont fixées par la DICS (<https://www.fr.ch/dics/institutions-et-droits-politiques/legislation/lois-reglements-directives-dics>). Celles-ci sont communiquées aux élèves et aux parents par les directions d'établissement.

Au cours de l'année scolaire supplémentaire (12<sup>e</sup>, voire 13<sup>e</sup> année de scolarité), l'élève doit respecter les conditions fixées en ce qui concerne l'attitude face au travail et le comportement dans le cadre scolaire. Si l'attitude de l'élève est clairement répréhensible, une exclusion définitive peut être prononcée par l'inspecteur. Dans ce cas, un avertissement aura été donné au préalable.

**Principales modalités de changement de type de classe et de prolongation de la scolarité:**



**12<sup>e</sup> année linguistique (DAL)**

L'élève qui a achevé le cycle d'orientation et qui souhaite parfaire ses connaissances de l'allemand avant d'entrer en apprentissage ou de poursuivre des études peut envisager une 12<sup>e</sup> année (exceptionnellement une 13<sup>e</sup> année) dans un établissement scolaire de l'autre partie linguistique. Il sera intégré dans une classe de 11<sup>H</sup> de langue allemande, en principe dans le même type de classe. Aux conditions fixées par la DICS, l'élève peut être intégré dans un type de classe plus exigeant.

Le projet DAL offre en principe 3 variantes: retour quotidien au domicile parental, échange réciproque et vie dans une famille d'accueil.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'à la mi-février pour l'année scolaire suivante.

Des informations peuvent être obtenues auprès des centres d'orientation professionnelle, des directions d'établissement ou auprès de la coordination des échanges linguistiques du canton de Fribourg, responsable de ces échanges.

Documents téléchargeables à l'adresse suivante:

<https://www.fr.ch/dics/formation-et-ecoles/4-15-ans/12e-annee-linguistique>.



## 6.4 Centres d'orientation professionnelle

La mission des centres d'orientation régionaux, situés dans les écoles du CO, est d'aider les jeunes et les adultes à choisir une voie professionnelle ou une voie d'études. Ainsi, les conseillers en orientation collaborent activement avec les directions et les titulaires de classe pour apporter aide et soutien aux jeunes dans la recherche de leur voie de formation professionnelle. Leurs rôles principaux consistent à préparer les jeunes à un choix professionnel et à les aider dans l'élaboration de leur projet.

Leur offre est basée sur les axes suivants:

- L'information: proposer une large documentation sur les possibilités de formation, les différentes professions, les adresses des entreprises pour les stages, les listes d'examens de sélection et les dates des différentes séances d'information.
- La formation au choix professionnel dans le cadre de séances en classe.
- L'entretien et le conseil: dresser le bilan avec l'élève, identifier ses intérêts et ses points forts, préciser ses choix, l'aider à formuler un projet réaliste.
- L'aide à la réalisation du choix et la mise à disposition des places d'apprentissages sur le site internet.



Salle d'orientation professionnelle CO de Domdidier

Au fur et à mesure de l'avancement du parcours scolaire, le temps consacré à l'orientation professionnelle augmente. Pour effectuer cet accompagnement vers le monde professionnel, les centres d'orientation disposent de matériel pédagogique: **Le guide de stage** est à la fois un document d'organisation, de préparation, d'accompagnement et d'évaluation du stage. Il est en priorité destiné aux élèves du secondaire I qui effectuent un stage d'information professionnelle en entreprise.



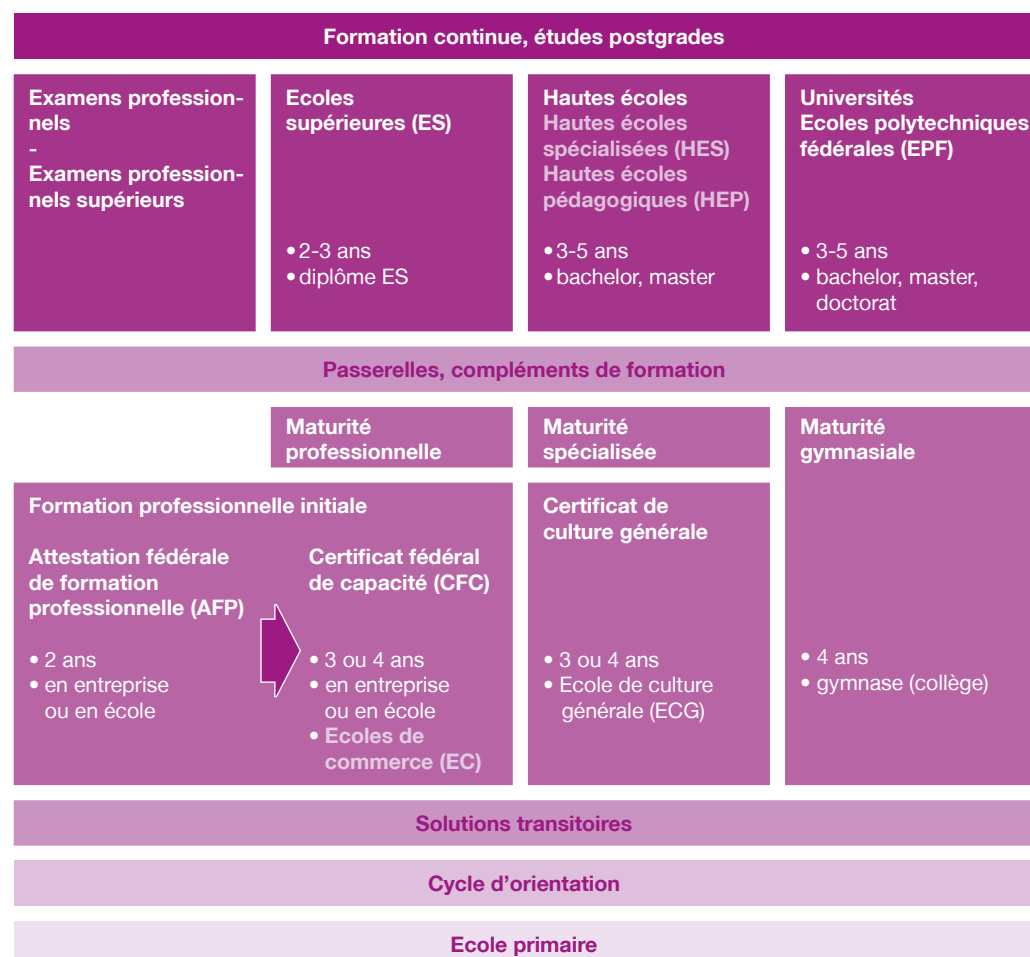
**Le classeur «Une vie, des directions»** propose divers thèmes et exercices permettant de préparer la suite de la scolarité obligatoire et l'élaboration d'un projet professionnel.

**La brochure «Après le CO»** présente de manière systématique les filières de formations professionnelles et scolaires aussi bien au niveau du secondaire II que du tertiaire.

Ces documents peuvent être téléchargés sur [www.fr.ch/sopfa](http://www.fr.ch/sopfa)

## 6.5 Passage au postobligatoire

La fin de la scolarité obligatoire marque le début de l'entrée dans la formation postobligatoire. Différentes voies de formation sont offertes après l'école du cycle d'orientation:



Les parents et les élèves obtiennent des précisions au sujet des procédures d'inscription, des conditions d'entrée, du cursus de formation, etc. auprès des centres d'orientation régionaux présents dans les écoles du CO, ainsi que sur [www.orientation.ch](http://www.orientation.ch).

---

## Contacts utiles

---

### **Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF**

Rue de l'Hôpital 1                      1701 Fribourg                      T +41 26 305 12 27  
[www.fr.ch](http://www.fr.ch)

### **Inspectorat scolaire SEnOF**

Route André-Piller 21                      1762 Givisiez                      T +41 26 305 73 80  
Courriel: [inspectorat.scolaire@fr.ch](mailto:inspectorat.scolaire@fr.ch)

### **Service de l'enseignement spécialisé et de mesures d'aide SESAM**

Rue de l'Hôpital 3                      1700 Fribourg                      T +41 26 305 40 60  
[www.fr.ch/sesam](http://www.fr.ch/sesam)

### **Service du sport SSpO**

Chemin des Mazots 2                      1701 Fribourg                      T +41 26 305 12 62  
[www.fr.ch/sspo](http://www.fr.ch/sspo)

### **Service de l'enfance et de la jeunesse SEJ**

Pérolles 24                      1705 Fribourg                      T +41 26 305 15 30  
Case postale 29  
[www.fr.ch/sej](http://www.fr.ch/sej)

### **Coordination des échanges linguistiques du canton de Fribourg**

Route André-Piller 21                      1762 Givisiez                      T +41 26 305 73 66  
[www.fr.ch/dics/formation-et-ecoles/4-15-ans/12e-annee-linguistique](http://www.fr.ch/dics/formation-et-ecoles/4-15-ans/12e-annee-linguistique)

---

# Impressum

---

## Rédaction

© Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF  
Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg  
[www.fr.ch](http://www.fr.ch)

---

## Edition

2021

---

## Mise en page

Service d'achat du matériel et des imprimés, Granges-Paccot

---

## Photographie

Omar Cartulano

---

## Distribution

Office Cantonal du Matériel Scolaire, Granges-Paccot

---

**Imprimé sur papier 100% recyclé**

**Service de l'enseignement obligatoire de langue française SEnOF**

Rue de l'Hôpital 1, 1701 Fribourg

T +41 26 305 12 27

[www.fr.ch](http://www.fr.ch)